



État intérimaire et huis clos au palais

A l'exception de Ben Bella qui, dès les premiers mois de son investiture, avait choqué par son côté hussard brutal dans la manière de traiter les ministres et d'en congédier certains sans explication, la plupart des présidents qui lui succédèrent connurent, par contre, une période de grâce auprès de l'opinion. Un moment de communion qui leur épargnait les critiques en leur accordant le bénéfice du doute. Parfois, certains même furent encensés par l'adhésion populaire à la fin de leur trajectoire. Ce fut notamment l'exemple de Boumediène dont l'image s'était valorisée au fil des ans. Or, en ce qui concerne Bouteflika, il semble que l'idée et même l'investissement émotionnel placés en lui ont connu un désenchantement proportionnel à l'engouement qui l'avait porté au pouvoir. Plus crépusculaire qu'éclairante, sa magistrature actuelle semble dériver au moment où il entame son dernier « quart d'heure ». Une situation qui suscite bien plus que de l'inquiétude platonique puisqu'elle est désormais la source de questions graves. De celles que les cercles politiques concernés se les posent à travers leurs messes basses. Pourquoi cette trop longue défection présiden-

tielle et enfin comment y remédier sans faire subir à l'Etat les néfastes ondes de choc d'une succession anticipée ? Terribles interrogations auxquelles sont déjà arrivés les cabinets du lobbying. Cette équation au second degré est a priori insoluble aussi bien par rapport aux sanctions internationales (exit le putschisme classique) que de l'asservissement d'un Parlement inapte à exercer une prérogative constitutionnelle majeure. Pourtant cette gravissime alternative n'est pas récente, elle a été certes à peine évoquée dès son premier mandat mais aujourd'hui elle semble revenir au nom de l'urgence et surtout au moment où les anciennes fidélités d'intérêts se délient de leur compagnonnage et s'émancipent dans la perspective légale de 2014. En effet, Bouteflika fut, il y a dix ans déjà, le sujet d'un scénario du même type. C'est dire que lui également ne connut qu'une brève saison de popularité. Mais à cette époque, une voix avisée avait mis un bémol à ce genre de recours extrême « (...) Je ne crois pas que son départ constitue la solution. Mais toute solution qui va dans le sens de l'histoire passe par son départ. » Le voici précisément le modèle de la litote discursive qui

laisse ouverte la possibilité de changement sans envisager explicitement les soldes de tout compte humain comme unique origine de l'impasse. C'était à Hamrouche que l'on doit à ce jour ce distinguo entre l'objectif assigné et les procédés pour y parvenir. A cette double interrogation qui ne relève désormais plus du secret si cher au système, puisqu'elle est évoquée publiquement de nos jours, les réponses ne sont guère aisées à trouver. Car chacun de ses aspects induit trop de complications au risque de voir le pays sombrer dans une crise d'une autre nature où même l'arbitrage de l'électeur ne serait guère aussi efficient à souhait. L'ouverture d'une guerre de succession semblable à celle de l'été 1998, suite à l'affaiblissement de Zeroual, ne peut être que détestable auprès d'une opinion lassée par le jeu trouble des différents vecteurs du système. Aussi le départ impromptu du président n'est pas en soi la solution sauf qu'il reste l'impératif du « sens de l'histoire » lequel devrait, lui, délivrer sous forme d'injonction ce fameux billet de sortie. Et cela dans les formes légales. En fait, cette conception de l'histoire qui solde ses séquences s'accommode mal de l'empire de l'instant

qui lui forcerait la main dans l'urgence. Elle se veut un processus de disqualification des oripeaux du vieux régime dès lors que la société a été capable de faire par elle-même le constat de leur inefficacité et leur décalage. Ce « sens de l'histoire », étant d'abord une mise en perspective imposée par la société, il n'est plus réductible au seul examen des rapports de force entre les composants de l'appareil d'Etat et leurs conséquences dans les recompositions des alliances. Et c'est sûrement à cela que l'Algérie de 2012 en est enfin arrivée. Ce qui n'était pas tout à fait le cas en 2001 ! Et pour cause, le chef de l'Etat avait encore de la marge. L'histoire en question s'est mise en route et l'actuel président pourrait bien être le dernier d'un système, lui aussi cinquantenaire. Car, sans qu'il l'ait sciemment planifié, Bouteflika a contribué à son effondrement à la fois par calculs politiques et par son insoutenable inconstance dans l'exercice de sa haute fonction. Loin de s'être bonifié, en 13 années, et dans le même temps d'avoir manqué à la consolidation de la matrice politique qui l'a vu naître, n'a-t-il pas été à l'origine du délabrement de cette architecture et du brouillage de sa propre image ? Prolixe



Par Boubakeur Hamidechi
hamidechiboubakeur@yahoo.fr

en discours et souvent contradictoire talentueux, le voilà installé dans un mutisme suspect au moment où le pays exige de lui qu'il parle et se manifeste dans le contexte de tous les doutes. A contrecourant des attentes de la société, n'est-il pas acculé à jouer la « montre », comme il se dit dans le jargon sportif, ce qui se traduit pour lui par le calendrier des jours qui le séparent d'avril 2014 ? Autant croire qu'il se contenterait désormais de n'être qu'un président intérimaire expédiant les affaires courantes et surtout peu pressé de réinvestir ses responsabilités. Mais alors que faire en attendant ?

L'accompagner jusqu'à ce futur proche ou au contraire abrégé immédiatement la vacance d'un Etat déjà mal en point ? En vérité les avis sont partagés... même dans les cafés de commerce !

B. H.

La Suisse et le génocide algérien

Par Mokhtar Benzaki

La Suisse, réputée neutre et compatissante aux maux de l'humanité, cache une autre réalité, celle d'un pays attentif de tous temps et en tous lieux à ses intérêts. Des chercheurs algériens sont en train de redécouvrir des vérités longtemps occultées.

Le génocide algérien, qui a trouvé son summum pendant les grandes famines de la fin de la décennie 1860, n'a pas été causé uniquement par les répressions de l'armée française, marquées par les dépossessions, les réquisitions de céréales, les destructions de récoltes, et les massacres des populations. La compagnie genevoise, créée par des hommes d'affaires suisses, a bénéficié par un décret signé par Napoléon III, le 26 août 1863, de 20 000 hectares arrachés par la violence à des tribus algériennes. Cette mainmise suisse sur la terre a causé la mort de milliers d'Algériens réduits à la famine. Les capitalistes suisses, désireux de faire fructifier leur or, ont contribué de façon directe à la consolidation de l'Algérie française par l'appel à une émigration européenne et par son ins-

tallation sur les terres spoliées. Les historiens, de Annie Rey-Goldzaiguer à Mohammed-Laid Annane, ont étudié avec beaucoup de minutie le système d'aliénation des terres mis en place par la violence dans le seul intérêt des étrangers. L'Algérie, colonie de peuplement, a dû payer le prix fort pour sa libération.

Au moment où la famine et les épidémies décimaient les Algériens par centaines de milliers, la compagnie suisse a mis en place un système d'auto-défense pour refouler, sans état d'âme, les errants et les malades loin des villages et des fermes exploités par ses commis.

La grande famine de la fin de la décennie 1860 a coûté au peuple algérien les deux tiers de ses enfants. Les Suisses, gens de précision et de bonne comptabilité, vont pouvoir, maintenant que les Algériens ont décidé de se réapproprier l'écriture de leur passé, vérifier si le nombre des morts (estimé par des sources locales très bien documentées) qui est imputé à leur prédation est conforme à ce qui est porté sur les tablettes de la Genevoise de la rapine et du génocide.

Il serait intéressant de retrouver et de publier les textes consacrés à l'Algérie, écrits par Henri Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge, employé pendant quelque temps en Algérie par la Compagnie genevoise. Le prix Nobel 1901 est allé chercher très loin matière à exprimer son humanisme. Ce qu'il a eu sous les yeux pendant des années, sous nos latitudes, comme exploitation éhontée, iniquités et destructions massives de populations l'avait à peine interpellé. Les Algériens devront compter sur eux-mêmes pour dire toute leur Histoire.

Les Arméniens exigent depuis des décennies la reconnaissance par l'Etat turque du génocide qui lui est imputé. Les Juifs, gens à la mémoire fabuleuse, font payer au prix qu'ils ont estimé juste les auteurs de leurs malheurs, fussent-ils au bord de la tombe. Les Juifs seraient-ils plus féroces que d'autres ? Non, bien sûr ! Les Juifs ont compris — n'en déplaise à ceux qui n'ont rien compris et qui leur jettent la pierre — que la cohésion d'une Nation est fondée sur la mémoire assumée et partagée. Les chercheurs algériens, qui travaillent sur la douloureuse

époque qui a vu leur pays subir les pires violences, auront le mérite de faire connaître au monde entier — et surtout aux opinions publiques des pays qui ont eu à subir les prédatons coloniales — une des pages les plus sombres du long calvaire de leur peuple. Une association pour la mémoire y veillera. Des livres, des expositions, des scénarios de films, des articles de presse, des conférences contribueront à faire regarder autrement les belles couleurs officielles de la carte postale suisse. Les Algériens — et il est hors de question de s'en réjouir — seront moins compatissants et moins solidaires lorsqu'un citoyen helvétique, en mal d'aventures, s'égarera dans le désert. S'il est vrai qu'il n'y a pas d'immunité pour les crimes contre l'humanité, l'Etat suisse sera contraint d'assumer son passé.

Les Algériens, héritiers directs de ceux qui ont été dépossédés, et qui en sont morts, vont pouvoir, vérités en mains, demander une réparation morale, pour les terribles préjudices que leurs pères ont subis.

M. B.